

Lycée Général et Technologique Montgrand

FICHE INFIRMERIE Année Scolaire 2019/2020

Cet imprimé dûment complété, sera joint au dossier d'inscription ou de réinscription, sous pli confidentiel.

NOM Prénom de l'élève : date de naissance :

Classe : Régime : Externe Demi-pensionnaire (cocher la case correspondante)

Établissement scolaire précédent :

NOM des parents ou du responsable légal :

Adresse :

Profession du père : Profession de la mère :

portable/ fixe père : portable/fixe mère :

travail père : travail mère :

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade, pourra être transporté vers un centre hospitalier, la famille sera immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

NOM et n° de tel d'une personne susceptible de vous prévenir en cas d'urgence :

Tout traitement prescrit à un élève doit être remis à l'infirmerie accompagné de l'ordonnance du médecin et de l'autorisation parentale écrite. La détention de médicaments est **STRICTEMENT INTERDITE** dans l'établissement. Toute prise médicamenteuse nécessite une ordonnance et une autorisation parentale écrite.

L'élève est-il actuellement sous traitement médical : oui non - si oui lequel :

NOM et n° de téléphone du médecin traitant :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique DTP :

Date de la vaccination contre la rougeole 1^{ère} injection ou 2^{ème} (Précisez):

Concernant les vaccinations, joindre les copies du carnet de santé.

Observations particulières, précautions à prendre ou affections chroniques que vous jugez bon d'apporter à la connaissance de l'infirmier :

Votre enfant est-il atteint d'une maladie nécessitant un traitement d'urgence :

Diabète Épilepsie Autres :

Tétanie Asthme Allergie si oui laquelle :

⚠ À renseigner obligatoirement- Votre enfant a-t-il bénéficié durant l'année scolaire 2018/2019 :

D'un PAI Projet d'Accueil Individualisé (diabète, asthme, allergie...) oui non

D'un PAP Plan d'Accompagnement Personnalisé (dyslexie, dyscalculie ...) oui non

⚠ Si vous estimez que votre enfant peut en bénéficier à compter de la rentrée scolaire vous devez en faire la demande par écrit, et prendre contact avec l'infirmier du lycée (pour les PAI), et la proviseur adjointe (pour les PAP) dès la rentrée scolaire au 04. 96. 11. 25. 30 et ce avant décembre 2019 (pour les PAI), passé ce délai les demandes ne seront pas acceptées (sauf exceptions).

Autres problèmes de santé à nous signaler, joindre une lettre confidentielle sous pli cacheté adressée à l'infirmier.

À le signatures : Père : Mère :